

Montréal, le 11 décembre 2019

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET**  
**EN MAIN PROPRE**

**Maître Véronique Dubois**

**Secrétaire**

**Régie de l'énergie**

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, Bureau 255

Montréal, (Québec), H4Z 1A2

Objet : Structure tarifaire de GM  
Votre dossier : R-3867-2013 Phase 2-A  
Notre dossier : 650011-01

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2019-153 de la Régie de l'énergie (la Régie) qui réactive l'étude de la Phase 2 de la demande d'Énergir dans le dossier R-3867-2013. Dans sa décision, la Régie indique qu'elle traitera d'abord, en Phase 2A, des enjeux relatifs aux conduites de Champion et de la fusion des tarifs des zones Nord et Sud et de la disposition du compte de frais reportés associé. La Phase 2B portera sur les autres enjeux de la Phase 2, la portée exacte de cette sous-phase devant être précisée ultérieurement. La Régie demande aux intervenants qui souhaitent participer à la Phase 2A de déposer une mise à jour de leur demande d'intervention ainsi que des budgets de participation. Option consommateurs (OC) fait suite à cette demande dans les prochains paragraphes.

D'entrée de jeu, OC souhaite confirmer à la Régie son intention de participer à la Phase 2A. Les questions qui seront traitées soulèvent d'importants enjeux en matière d'interfinancement et d'équité entre clients. En outre, les questions soulevées pourraient avoir des impacts tarifaires importants pour la clientèle résidentielle que représente OC. OC envisage étudier les principes retenus par Énergir et les impacts de la proposition qu'elle met de l'avant, notamment à la lumière de la preuve additionnelle déposée par l'entreprise<sup>1</sup>. OC souhaite s'assurer que la solution retenue est raisonnable et respecte les principes établis en matière d'équité entre clients.

---

<sup>1</sup> B-0472.

Pour traiter les enjeux de la Phase 2A, OC entend retenir les services de William B. Marcus qui a été reconnu à titre d'expert par la Régie lors des phases 3A et 3B, soit 360 \$. Quant à la justification de ce taux, nous vous référons à notre lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Le taux horaire demandé par M. Marcus est le même que celui utilisé jusqu'ici dans la Phase 2 et les phases 3A et 3B. Jules Bélanger, analyste interne chez OC, agira à titre d'analyste principal. Comme par le passé, OC verra à coordonner le travail avec les autres intervenants au dossier afin de s'assurer d'un traitement efficient du dossier.

Étant donné l'incertitude entourant l'ampleur de la Phase 2B, OC joint à la présente lettre un budget qui porte uniquement sur la Phase 2A. À l'instar de l'ACIG<sup>2</sup> et de la FCEI<sup>3</sup>, OC verra à déposer un budget pour la phase 2B selon les directives qui pourraient être formulées par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**MUNICONSEIL AVOCATS INC.**

(S) Éric McDevitt David

**Éric McDevitt David, avocat**

[emd@municonseil.com](mailto:emd@municonseil.com)

EMD/lc

p.j.

c.c. Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
[HSigouin-Plasse@GazMetro.com](mailto:HSigouin-Plasse@GazMetro.com)

---

<sup>2</sup> C-ACIG-0112.

<sup>3</sup> C-FCEI-0244.